



DEMANDE DE DÉROGATION SCOLAIRE

Formulaire pour Compiègnois

Année scolaire 2024 / 2025

À déposer en Mairie avant le 27 avril 2024

PRÉAMBULE

La dérogation est exceptionnelle. Elle sera étudiée à l'issue des inscriptions des enfants du secteur, **au mois de mai**, en concertation avec l'Éducation Nationale. Une réponse vous sera alors apportée **au début du mois de juin**. **Aucune décision ne sera donnée par téléphone, ni à l'accueil.**

Elle est valable pour toute la scolarité de l'enfant dans l'école. En cas de changement de cycle (maternelle, élémentaire ou collège), une nouvelle demande devra être formulée. Les demandes de dérogations pour le collège sont à adresser à l'Éducation Nationale, à Beauvais.

Seuls les dossiers **complets**, accompagnés de **tous les justificatifs** nécessaires seront traités.

Attention : en cas de refus de cette dérogation, **l'enfant ne sera plus prioritaire dans son école de secteur**. Il pourra être scolarisé dans une autre école en fonction des effectifs.

En cas de demande pour plusieurs enfants, merci de compléter un formulaire par enfant.

J'ai pris connaissance de ces informations et je souhaite poursuivre ma demande.

À remplir en MAJUSCULES

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

Nom : Date et lieu de naissance :
Prénoms : École actuelle :
Sexe : F M Niveau scolaire actuel :

RESPONSABLE 1

À compléter obligatoirement si les 2 parents ont reconnu l'enfant, même si les parents vivent séparément.

RESPONSABLE 2

Nom : Prénom : Nom : Prénom :
Adresse : Adresse :
Code Postal/Ville : Code Postal/Ville :
Téléphone portable : Téléphone portable :
Adresse mail : Adresse mail :

ÉCOLE DE SECTEUR

ÉCOLE D'ACCUEIL

École rattachée à l'adresse du domicile :

École souhaitée : *(une seule école possible)*
Niveau scolaire demandé :

FRÈRES ET SŒURS SCOLARISÉS EN MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE À COMPIÈGNE

Les enfants au collège et lycée ne sont pas à indiquer et ne constituent pas un motif de rapprochement de fratrie

NOM	Prénoms	Date de naissance	École fréquentée	Classe
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

MOTIF DE VOTRE DEMANDE ET JUSTIFICATIFS

- Rapprochement de fratrie : un des enfants de la famille est déjà scolarisé **dans l'école demandée**
→ Fournir le(s) certificat(s) de scolarité du(des) enfant(s)
- Raisons médicales nécessitant une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés **de l'enfant** dans un établissement proche de l'école souhaitée ou affectation par la MDPH (en ULIS)
→ Fournir l'attestation du médecin ou la notification MDPH au nom de l'enfant concerné et précisant l'école
- Contraintes professionnelles des parents
→ Fournir une attestation de l'employeur, indiquant les horaires de travail
- Habitation principale en cours de construction sur le secteur souhaitée
→ Fournir l'acte d'achat du bien, indiquant l'adresse de celui-ci et la date d'acquisition/de livraison
- Autre motif : à exposer sur papier libre
→ Joindre tout document que vous jugerez utile, pouvant justifier votre demande

DANS TOUS LES CAS :

- Fournir un acte de naissance ou une copie du livret de famille (page de l'enfant concerné ET des parents)
- Fournir un justificatif de domicile récent (**facture** de moins de 6 mois ou **avis d'imposition** de moins de 1 an) aux noms des 2 parents. En cas de séparation, fournir une attestation du parent n'ayant pas la garde principale mais restant responsable légal de l'enfant indiquant qu'il est bien informé de l'inscription de son enfant dans une école de Compiègne, avec copie recto/verso de sa pièce d'identité.

Je certifie que les renseignements indiqués ci-dessus sont exacts et que, en vertu de l'article 372-2 du code Civil « À l'égard des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant », **la demande de dérogation est effectuée conjointement.**

Fait à [] le []

Signature des responsables légaux :

Responsable 1

Responsable 2

Réservé à l'administration

Merci de ne rien écrire au delà de ce cadre

DÉCISION DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE LA COMMUNE D'ACCUEIL (COMPIÈGNE)

- Accord
- Refus

⇒ Proposition d'orientation vers une autre école : []

⇒ Décision de la famille suite à cette proposition : []